

**Observations de l'association « LES AMIS DE LA NATURE »
reçues le 10 avril 2019 à 15h38
concernant l'enquête publique CIDEME - DOUCHY-LES-MINES**

Les Amis de la Nature
Association Environnementale
Madame la présidente,
Catherine DELILLE - GUILBAUT

108, rue Anatole France.
59282 DOUCHY-LES-MINES

Douchy-Les-Mines,
le 9 avril 2019

À : Monsieur le Commissaire Enquêteur
Gérard KAWECKI
Enquête Publique du 11/03/2019 au 11/04/2019
Incinérateur (UIOM) Douchy-Les-Mines
7, rue de Lourches.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant une extension de tonnage à la demande du SIAVED de Douchy les Mines, pour 30 000 T supplémentaires, projetant une capacité totale annuelle souhaitée à 120 000 T, nous vous prions de bien vouloir prendre bonne note de nos observations sur la nature et le caractère particulier de ce projet en incohérence majeure avec divers points soulevés ci-dessous, et ceux répertoriés par bien d'autres associations locales, régionale et Fédération nationale (FNE).

En effet, les émissions de CO₂ et autres GES sont des dégradations de la qualité environnementale et de la qualité de vie des habitants, tant pour la santé que pour leur cadre de vie, qui méritent toute notre attention afin d'être préservées. À l'heure du changement climatique acté, ce sont déjà des constats alarmants d'une disparition de près de 80 % des insectes, et de diverses espèces faunistiques et floristiques qui ne sont plus à démontrer.

La gestion de la capacité de traitement des ordures ménagères se fait toujours plus croissante pour des raisons bien souvent économiques avant la considération des impacts de pollution durable, même s'il est utile d'utiliser cette solution dans l'attente de moyens plus écologiques. La surproduction de déchets n'est pas une raison pour incinérer davantage et sans limites et sans raisonnements différents, au détriment de la sauvegarde d'un équilibre du vivant. La rentabilité d'un système ne doit plus se cantonner aux seuls rendements financiers à la défaveur de la santé des citoyens.

Le lourd passé industriel de notre région, garde encore les traces de pollutions importantes sur des sites et sols pollués assez nombreux dans le secteur. (voir site Basol et usines désaffectées). Sans oublier plus de quarante années d'impacts polluants sur les populations qui ont vécu dans l'arrondissement de l'ancienne centrale à charbon de Bouchain. (mais aussi Usinor Denain etc...). Nous souhaitons désormais un répit durable dans un environnement sain à offrir aux futures générations. C'est pourquoi nous insistons sur l'urgence de la mise en place d'un raisonnement en terme d'impacts polluants avant de fournir toujours plus de déchets en provenance d'autres régions pour satisfaire le fonctionnement et la politique de gestion d'un incinérateur. Continuer à substituer des des déchets à des combustibles, reviendrait à encourager la production de CO₂ dans l'atmosphère, et ainsi scier la branche sur laquelle nous sommes tous assis.

Permettez-nous également, de rappeler que les émissions de CO₂ dans le monde s'élevaient à plus de 100 T à la seconde de CO₂ en 2017, et continuent à progresser. Selon l'OMM, c'est un niveau jamais atteint depuis des années : 405.5 Ppm de concentration de CO₂ dans l'atmosphère en 2017. (chiffres 2018 non disponibles pour le moment).

Le chauffage même s'il est issu de l'incinération de déchets ménagers, comprend sa part de CO₂ à 30 % dans le monde (combiné au chauffage électrique) pour les seules émissions de 2014.

Les transports routiers émettent aussi leur part non négligeables de GES pour ces déchets, et génèrent un trafic routier déjà bien saturé. Sans compter les risques accidentogènes ajoutés à ceux existants, et provoquant des drames irréversibles pour les victimes des véhicules légers. Notons les émissions de CO2 en France en 2016 à 316 millions de tonnes, elles donnent le vertige à une époque où il est urgent de les réduire.

Au regard de ces données alarmantes, nous ne pouvons que nous opposer à un tel projet d'extension de tonnages. Les avantages liés au chauffage urbain (pro-incinération) portés par les industriels et les élus qui se félicitent de cette technologie, ne peuvent masquer par du «greenwashing» toujours plus médiatisé pour valider leur projet. Un envers du décor bien sombre au regard du taux de mortalité par cancers le plus élevé du pays, lié en grande partie aux pollutions environnementales issues de l'industrie lourde. (effets reprotoxiques, perturbateurs endocriniens, etc...), même si elle n'est pas seule responsable.

Le volume annuel de fumées rejetées dans l'atmosphère à 677 milliards de M3 en France.
La quantité de mâchefers produit plus de 3,3 millions de tonnes par an.
Les refus produits et mis en décharge de 500 000 tonnes par an.
Pour un rendement énergétique moyen les incinérateurs français pour la production de chaleur s'élève à 30.4 % par an.
Le rendement énergétique moyen en électricité à 11.4 % par an.
Les rejets annuels des incinérateurs français en CO2 sont équivalents en CO2 de 2.3 millions de voitures.
Par ailleurs, nous oublions souvent la double comptabilisation des résidus de combustion issus de l'incinération des déchets.

2013 - europa eu : Objectif clé « - Conservation et gestion des ressources naturelles - fait directement référence à la production des déchets dans les objectifs opérationnels, et son but est d'éviter la production de déchets et d'utiliser plus efficacement les ressources naturelles en appliquant la notion de cycle de vie et en promouvant la réutilisation et le recyclage. »

Les quatre domaines prioritaires sont :

- Le changement climatique ;
- La nature et la biodiversité ;
- L'environnement et la santé ;
- Ainsi que les ressources naturelles et les déchets.

(...) Le but de la stratégie sur la prévention et le recyclage des déchets est de limiter la production de déchets et de réduire les impacts environnementaux négatifs engendrés par les déchets tout au long de leur existence, depuis leur production jusqu'à leur élimination en passant par leur recyclage.

Par conséquent, nous restons accrochés à nos vœux de respect de la nature et de la vie, et à notre ferme opposition à ce projet d'extension de tonnage de 30 000 tonnes supplémentaires de déchets ménagers à incinérer.

N.B. : La Commission de l'Union Européenne nous rappelle que le nouveau Plan Régional de Prévention de la Gestion des Déchets (PRPGD) « vise à réduire l'incidence des déchets sur l'ENVIRONNEMENT et la SANTÉ HUMAINE et à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources.

LES AMIS DE LA NATURE et leur présidente,
Mme Catherine DELILLE - GUILBAUT